

Image not found or type unknown



Parties communes négligées

Par **Charlie2**, le **05/02/2019** à **20:59**

Bonjour

Je suis locataire dans une résidence qui détient un parking privé.

Il y a des frais de base pour louer un emplacement extérieur et des frais supérieurs pour des emplacements couverts.

Depuis quelques mois le portail général, sous prétexte qu'il ne fonctionne plus (résidence bâtie en 2014..) est grand ouvert et qui veut vient se garer n'importe où.

Est il possible de demander à la fois réparation (vu que nous payons des services dont un portail qui devrait fonctionner et surtout limiter le passage et garantir un minimum de sécurité) et dédommagement puisque nous payons des places alors que d autres se garent gratuitement dans la résidence maintenant ouverte à tous ?

Merci d'avance pour votre aide